

Prolongation

La FSBO au chevet des personnes en situation de handicap



Le directeur de la Fondation, Erwan Le Grand, procédant à la remise d'un scooter.



Les bénéficiaires de la donation de la FSBO sont venus de tous les coins du pays.

R.H.A

Libreville/Gabon

Depuis 2010, à travers le projet Solidarité Handicap, la Première dame Sylvia Bongo Ondimba via la fondation éponyme apporte un soutien constant aux personnes en situation de handicap. Ce sont au total 1037 équipements de mobilité qui ont déjà été distribués sur l'ensemble du pays depuis le lancement de ce projet.

"AVEC cet appareil je pourrais aisément me rendre à l'école, retrouver mes condisciples pour des travaux dirigés et surtout me déplacer librement. (...) avant (...), je restais cloué à la maison. Impossible de me déplacer, particulièrement en l'absence de mes proches". Ainsi s'exprime une jeune adolescente venue de Mounana, jeudi dernier, à l'hôtel de ville de Libreville. C'était à l'occasion de la distribution de fauteuils électriques, de manuels, et de scooters aux personnes vivant avec un handicap, par la la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille (FSBO). L'événement, qui réunissait des bénéficiaires venus de tout le pays, s'est déroulé en présence de la donatrice, de l'édile de la capitale, Rose Christiane Ossouka Raponda, du ministre d'État, en charge de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale, Paul Biyoghe Mba et de son ministre délégué, Jonathan Ndoutoume Ngome.

ENGAGEMENT Cette action s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Première dame en faveur des personnes fragilisées, et constitue l'un des trois domaines d'actions prioritaires de sa fondation. L'offre de la FSBO, depuis 2010, a toujours été accompagnée de l'organisation des sessions de formation au Code de la route. Elle coïncidait par-



La Première dame Sylvia Bongo Ondimba entourée des heureux bénéficiaires.

faitement avec le célébration de la journée internationale des personnes handicapées, le 03 décembre. Laquelle journée vise à rappeler que les personnes en situation de handicap ne doivent plus être regardées de travers. D'où ce geste de solidarité qui a fait des heureux dans les quatre coins de pays. Au nom des bénéficiaires, Katia Agondjo, s'adressant à la bienfaitrice, a d'ailleurs fait fort de rappeler:

"depuis 2010, les personnes handicapées sont honorées par la constance de votre solidarité à notre endroit, avec pour corollaire des avancées appréciables sur notre autonomisation et partant sur notre contribution à la vie sociale". Il faut dire que, conformément à son engagement envers les couches sociales fragilisées et marginalisées, cette action de la Première dame vise à modifier en profondeur la

perception du handicap au Gabon, afin que ceux qui en sont atteints n'y voient pas un obstacle pour aspirer à une vie meilleure. D'ailleurs, lors de la première dotation effectuée le 12 octobre 2010, Sylvia Bongo Ondimba avait attiré l'attention de la population et des autorités publiques sur la problématique des personnes handicapées. Cette énième dotation traduit une fois de plus sa détermination à

agir pour améliorer les conditions de vie de ces personnes frappées par le sort. Depuis le début de son engagement, ce sont 1037 équipements de mobilité qui ont été distribués sur l'étendue du territoire national. Soit : 252 scooters, 284 fauteuils électriques, 359 fauteuils manuels, 87 fauteuils junior et 55 déambulateurs. **INTEGRATION** Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces appareils sont

adaptés aux besoins des bénéficiaires. Du moins, à en juger par divers témoignages. "Sur un scooter il n'y a pas de vitesse. Il y a un levier à droite pour la marche avant, un levier à gauche pour la marche arrière. Puis il y a un régulateur de vitesse. C'est-à-dire que la vitesse peut être limitée en fonction du handicap et de l'utilisation. Au début il y aura une vitesse modérée puis petit à petit la confiance va s'installer et il mettra une vitesse plus accélérée, sans jamais aller trop vite quand-même. Car il ne faut pas oublier que ce sont des personnes en situation de handicap qui les utilisent", a expliqué le directeur général Afrique ouest et Afrique centrale de Invacare, Pierre-Marie Juranville.

S'agissant de l'autonomie en énergie de ces différentes machines, il a tenu à rassurer : "À l'atelier, nous avons un des techniciens qui a un scooter et qui vient d'Owendo. Chaque matin il se rend à l'atelier avec son scooter. Dans la mesure où on recharge la batterie régulièrement, on peut faire de belles distances. L'autonomie est de 30 à 40 km maximum selon le relief du terrain. Si c'est un terrain plat, vous pompez moins sur la batterie. S'il est accidenté, vous pompez un peu plus."

Par ailleurs, il est à préciser que pour être bénéficiaire d'un fauteuil de la FSBO il faut constituer un dossier et l'adresser à cet organisme. Les fauteuils manuels nécessitent un certificat médical prouvant une incapacité physique. S'y ajoutent, une pièce d'identité, une photo et une demande manuscrite adressée à la direction. Quand aux fauteuils électriques, il faut prévoir un certificat médical prouvant une incapacité physique, être en situation scolaire ou professionnelle, fournir une pièce d'identité, une photo, le tout accompagné d'une demande manuscrite.



Certains testant leurs scooters après la cérémonie.